

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 27 Juin 2019

Délibération n°20190627_08

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 42

Absents : 32

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 9

Votants : 53

- dont « pour » : 53

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : CONTRAT TRIENNAL AVEC LE DEPARTEMENT 2019-2021 : choix des opérations

Le jeudi 27 Juin 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 Juin 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de TOURRIERS.

Présents : CAILLAUD Nadia - AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - GIRAUD-BERNARD Éric - CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - RAVION Didier - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - CRINE Jean-Jacques - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - VIDAUD Pierre - CHABAUTY James - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - BOURABIER Jacques - BOURIN Michel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André - POTEL Maryse - JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - SEVRIT Raymond - GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre

Absents excusés :

LHERIDEAU Daniel représenté par son suppléant BOUCHET Eric

COLIN Jean-Pierre représenté par son suppléant GUICHENEUY Philippe

GAROT Jean-Pierre (pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre)

KAUD Pascal (pouvoir à BOUCHAUD Gérard)

BRUN Jackie (pouvoir à VIAUD Annette)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à CROIZARD Christian)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à VIDAUD Pierre)

BERNARDAUD Thierry (pouvoir à CHABAUTY James)

BEAU Nathalie (pouvoir à BOIREAUD Philippe)

VINCENT Gérard (pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc)

CAMY Bruno (pouvoir à ROUMAGNE Magalie)

BASSET Véronique - LIOT Gérard - ROUSSEAU Christian - LACOEUILLE Bernard - STASIAK Jean-Louis

Absents non excusés : COMBAUD Alain - SOULET Marilys - PREVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - DURAND Jean-Louis - BERTHAULT Patrick - EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre



Objet : CONTRAT TRIENNAL AVEC LE DEPARTEMENT 2019-2021 : choix des opérations

Vu le courrier du Département en date du 18 janvier 2019 relatif à la nouvelle génération de contrats entre le Département et les EPCI pour la période 2019-2021,

M. le Président informe l'assemblée qu'une dotation de 360 840 € est réservée sur la période 2019-2021 pour la communauté de communes Cœur de Charente, afin de permettre de financer des opérations d'investissements jugées structurantes et prioritaires. Ces opérations devront favoriser :

- Les services publics et les services de proximité,
- Le développement sportif, culturel et touristique,
- La mobilité et les déplacements.

Les projets communautaires pour lesquels un financement départemental sera sollicité sont les suivants :

- Construction d'un Pôle Enfance/Jeunesse à VARS (subvention attendue : 170 840 €)
- Construction d'une Maison de Santé à AIGRE (subvention attendue : 70 000 €)
- Construction d'une Maison de Santé à SAINT-AMANT-DE-BOIXE (subvention attendue : 60 000 €)
- Agrandissement du siège communautaire à TOURRIERS (subvention attendue : 60 000 €).

Par ailleurs, le Président sollicite l'accord du Département pour que les crédits non consommés sur la période 2015-2018 soient prorogés.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- **APPROUVE les projets précités pour lesquels seront sollicités des crédits départementaux au titre du contrat triennal 2019-2021.**
- **AUTORISE le Président à solliciter les financements précités auprès du Département de la Charente au titre du contrat triennal 2019-2021.**
- **AUTORISE le Président à solliciter la prorogation des crédits non consommés sur la précédente génération de contrat 2015-2018.**
- **AUTORISE le Président à signer la convention et tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Pierre de FALLOIS